



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE-LA-LOUVET

L'an deux mil vingt cinq, le trente septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE-LA-LOUVET**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie, après convocation légale, sous la présidence de **M. Marcel GREAUME**.

Étaient présents : M. Marcel GREAUME, Mme Marie-Claire AUGER, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, Mme Claire LEVAVASSEUR, M. Daniel DELAHAYE, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE, M. Rémy DOISNE, M. Maxime COURSEAUX.

Étaient absents excusés : M. Bernard JELENSPERGER, Mme Pauline CARDON, Mme Céline GUYOMARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bernard JELENSPERGER en faveur de M. Marcel GREAUME, Mme Pauline CARDON en faveur de Mme Charlotte DELAUNE, Mme Céline GUYOMARD en faveur de Mme Fabienne ALEXANDRE.

Secrétaire : Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-059 : Validation du Procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2025

Vu le conseil municipal en date du 12 Septembre 2025,

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2025.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-060 : Validation de l'emprunt pour le remplacement des roulements des biodisques de la station d'épuration

Suite aux 2 dernières commissions des finances, pour assurer le financement du remplacement des roulements des biodisques de la station d'épuration, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 60 000 € auprès du crédit agricole de Normandie avec les conditions suivantes :

- **Montant : 60 000,00 €**
- **Taux : 3.60 %**
- **Durée : 12 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : Echéances Constantes / Capital Constant**

Frais de dossier : 150,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 60 000,00 €**
- **Taux : 3.60 %**
- **Durée : 12 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : Echéances Constantes / Capital Constant**

Frais de dossier : 150,00 €

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-061 : Validation de l'emprunt pour les travaux d'aménagement du bourg tranche 4

Suite aux 2 dernières commissions des finances, pour assurer le financement des travaux de la tranche 4 d'aménagement du bourg, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 300 000 € auprès du crédit agricole de Normandie avec les conditions suivantes :

- **Montant : 300 000,00 €**
- **Taux : 3.94 %**
- **Durée : 20 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : Echéances Constantes / Capital Constant**

Frais de dossier : 500,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 300 000,00 €**
- **Taux : 3.94 %**
- **Durée : 20 ans**

- Périodicité : Trimestrielle
 - Amortissement : Echéances Constantes / Capital Constant
-

Frais de dossier : 500,00 €

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

14 VOTANTS
11 POUR
2 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-062 : Décision Modificative n°1 Budget principal : virement de crédit

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération MA-DEL-2025-017 du conseil municipal en date du 27/03/2025, approuvant le budget primitif principal 2025, section d'investissement,

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative sur le budget primitif principal 2025, en investissement de dépenses, selon le détail ci-dessous :

- Article 1641 : Emprunt : + 45 309 €
- Chapitre 21 : + 45 309 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative détaillée ci-dessus :

- Article 1641 : Emprunt : + 45 309 €
- Chapitre 21 : + 45 309 €

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Arrivée de Mme GUYOMARD.

INFORMATION : Informations du Maire

Décisions du Maire :

- DEC-2025-009 (21/07/25) : Validation devis électricité pour l'installation de prises électriques à la salle des fêtes pour un montant de 1100 € TTC.
- DEC 2025-010 (12/08/25) : Validation devis pour l'achat de 17t d'enrobé à froid pour un montant de

3127.20 € TTC

- **DEC 2025-011 (01/09/25)** : Validation devis pour remplacement garde-corps au lotissement du parc suite sinistre causé par un tiers, pour un montant de 1719.12 € TTC.

- **DEC 2025-012 (23/09/25)** : Validation du devis pour la mise à jour du graphisme du site internet, pour un montant de 2339 € TTC.

- Demande d'aide sociale d'un administré : refus à l'unanimité
- Logements de tourisme : faire le point sur les logements non déclarés
- Permis d'aménager sur le terrain derrière la mairie : Nécessité de mettre en place un moyen de défense incendie pour valider cette demande.
- Journée festive de Noël du 06/12/25 : donner le programme complet pour la création de l'affiche
- Elagage des chemins pédestres communaux : appel au bénévolat le 25/10/25 de 9h à 12h.
- Fermeture de la mairie du 20 au 24 Octobre 2025.

INFORMATION : Questions diverses

- **Mme AUGER** : forte présence de sangliers : voir la possibilité d'organiser une battue

- **Mme GUYOMARD** :

- Spectacle "Les océans du ciel" du 26/09/25 : environ 20 personnes présentes
- JEP : la visite du musée des pompiers a bien fonctionné ainsi que l'exposition dans l'église (30 personnes le samedi et environ 60 le dimanche)
- Concert "No Matter, What" du 28/09/25 dans l'église : environ 60 personnes
- Voir pour effectuer une 2ème couche de peinture sur les lettres du monument aux morts
- Voir pour rénover la plaque du canadien (à côté du monument aux morts)
- Voir pour repeindre l'arceau à vélo devant la mairie
- Voir si possibilité de déplacer la poubelle à crottes de chien

- **Mme LEVAVASSEUR** : A partir de début octobre, travaux dans le secteur de la Croix Hauville effectués par le Syndicat d'eau de St Philbert.

La séance a été clôturée à 20h30.

